



Litige assurance/delai de prescription

Par amayanne, le 02/11/2009 à 14:51

Bonjour,
en 2003 j'ai eu un accident de la circulation. la gendarmerie a etabli que moi et le second conducteur etions responsable de cet accident 50/50.

a l'epoque c'etait ma mere qui payait les cotisations assurance et visiblement elle n'etait pas a joru de ses paiements. mon assurance n'a donc pas voulu prendre en charge les degats de l'autre conducteur.

l'autre conducteur a fait appel a un fonds de garantie tandis que moi je faisais valoir mon indemnisation aupres de l'assurance de l'autre conducteur.

a ce jour, aucune indemnisation de l'assurance me concernant. par contre je recois ce jour un courrier d'un huissier me disant responsable de cet accident et me demandant de rembourser 1700 euros au fond de garantie.

dois je rembourser le fons de garantie ou y a t-il prescription?? y a t-il moyen de faire valoir mon indemnisation aupres de l'assurance de l'autre conducteur??